

<http://pierre-alainmillet.fr/Installations-classees-SETRA>



Installations classées SETRA, avenue Marius Berliet

- DHD -

Date de mise en ligne : lundi 27 février 2012

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La ville est consulté par le préfet sur la demande de la société SETRA d'exploiter au 6 avenue Marius Berliet, un centre de tri et valorisation de déchets industriels banals, de matériaux inertes de démolition, de minéraux solides et déchets dangereux du BTP.

L'enquête publique ouverte le 22 février se conclura le 22 mars. Le comité consultatif des problèmes environnementaux et de la prévention des nuisances industrielles de Vénissieux visitera le site le 8 mars pour étudier cette demande et son avis sera présenté au conseil municipal du 12 mars prochain.

J'invite les délégués de quartier intéressés à participer à cette visite.

Si la majorité municipale fait le choix de défendre la place de l'industrie dans la ville, c'est bien sûr pour l'enjeu économique et l'emploi, mais c'est aussi car c'est le plus sûr moyen de contrôler efficacement les risques environnementaux et de faire appliquer les meilleures solutions techniques connues pour réduire ces risques, en toute transparence avec les riverains.

C'est le but du travail du comité consultatif qui sera donc réuni pour prendre connaissance des mesures de prévention des risques prises par l'entreprise.

De fait, l'entreprise est bien connue de la ville et existe depuis 1965 avec une activité d'origine de transport pour le BTP et intégrant progressivement des activités de tri et stockage.

Elle emploie 11 personnes, et est situé dans un quartier habité avec des riverains à 100m.

Elle est déjà soumise à une autorisation d'exploiter pour les déchets non dangereux et demande la mise en place

- d'un stockage de 50m³ de déchets dangereux issus de gravats et de déchets industriels banals
- d'augmentation de 20% des volumes de déchets inertes
- d'un meilleur traitement des eaux pluviales

Concernant la pollution des eaux, le projet est une réelle amélioration, avec une surface importante rendue étanche avec un volume de rétention de 50m³. Les eaux de toiture seront récupérées et utilisées pour le lavage des camions.

Le trafic de camion est la principale source de nuisances et passera de 100 à 110 camions par jour, ce qui semble raisonnable.

Le risque environnemental principal est celui d'éventuels incendies dans une benne de déchets, qui peut conduire à des rejets atmosphériques. Des murs coupe-feu sont prévus pour contenir les fumées dans les limites de propriété sans effet « domino » sur les voisins. Mais bien sûr, elles seraient visibles et c'est leur impact qui sera sans doute l'objet principal de la discussion.

Les moyens de prévention et de lutte contre les incendies sont décrits dans le dossier (4 robinets d'incendie armés sur site, 2 poteaux incendie sur la rue à moins de 25 m).

Affaire à suivre donc, avec l'avis du comité consultatif qui bien sûr interrogera les représentants des salariés.